

ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



G.R.C.E.T.A.
de Basse Durance



Bulletin n° 3 / 2012
Mercredi 1^{er} février 2012

FAITS MARQUANTS : Poirier : Psylle : le seuil de 50% des femelles matures et prêtes à pondre est atteint dans la majorité des secteurs. Les pontes pourront débuter ou reprendre dès que les conditions climatiques seront plus favorables (deux jours consécutifs de beau temps avec une température maximale atteignant 10°C).

Secteur Basse Durance

Niveaux de maturité des femelles par secteur (prélèvements et/ou dissections réalisées par les techniciens de Chambre d'Agriculture de Vaucluse, CETA de Cavaillon, SICA Vergers de Beauregard, station La Pugère, CAPL) :

Commune	% de femelles matures et prêtes à pondre			
	9 janvier	16 janvier	23 janvier	30 janvier
Chateauneuf de Gadagne	2.1%	*	(44 %) *	
Robion	(5.3 %) *	6.3%	51.3%	
St Rémy de Provence		10.3 %	8 %	65 %
Graveson		35.7 %	63 %	
Plan d'Orgon	(11.6 %) *	40 %	48 %	
Orgon		20 %	43.2 %	
Sénas	4%	24.6 %	60 %	
Puyvert			14.6 %	54 %
Mornas		38.3 %	36 %	

(*) échantillon de petite taille non significatif (moins de 50 femelles)

Secteur Alpin

Niveaux de maturité des femelles par secteur (prélèvements et/ou dissections réalisées par les techniciens de Raison'Alpes et Alpes Sud) :

Commune	% de femelles matures et prêtes à pondre		
	23 janvier	25 janvier	30 janvier
Vaulmeilh		60%	
Le Poët	48 %		66%
Lardier	23 %		47%

Estimation du risque : A partir de 50% de femelles matures et prêtes à pondre, le risque de dépôt d'œufs est réel dès que les conditions climatiques sont favorables, c'est-à-dire deux jours consécutifs de beau temps avec une température maximale atteignant 10°C.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Animatrice Filière Pomme/Poire : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

REPÉRANTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN

POMME-POIRE : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com
CERISE : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 62 69 34
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com
PRUNE : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr